



Diagnostic sur l'archéologie préventive, à l'aune des réformes en cours

A la suite du livre blanc et du rapport Martine Faure, les débats parlementaires de la fin d'année 2015 laissent entrevoir les contours du paysage de l'archéologie préventive de demain. Sans vouloir dresser un tableau exhaustif et réel de la situation future, quelques commentaires, rédigés dans le but de faire valoir nos revendications, s'imposent d'ores et déjà, au sujet des situations, à la fois présentes et à venir.

L'INRAP AUJOURD'HUI : La course aux devis, variante archéologique de la course à l'échalote

Depuis la loi de 2003 et la marchandisation de l'activité de fouille archéologique, l'Inrap n'a eu d'autres choix que de faire face à une concurrence débridée où l'aspect financier des fouilles a très largement pris le pas sur les exigences scientifiques. L'activité de fouille est devenue une prestation commerciale plutôt qu'une démarche authentique de sauvegarde du patrimoine et d'étude scientifique des sociétés anciennes. De même, il y aurait beaucoup à dire sur la façon dont sont menés les diagnostics et les injonctions parfois douteuses imposées aux équipes de terrain. Cette situation, loin d'être stabilisée, s'est aggravée d'année en année, d'une part à cause de l'incapacité des tutelles à organiser la perception de la RAP (redevance d'archéologie préventive), mais surtout par manque de courage à définir une réelle politique de l'archéologie.

De fait, l'Institut de Recherches, appelé de ses vœux en 1998 (à la suite du scandale de Rodez) par la grande majorité des praticiens de l'archéologie, a pris la forme d'une entreprise publique, voire même d'une «AFAN recarrossée», plutôt que celle d'un établissement public digne de ce nom. Cette dérive, qui s'aggrave, est une conséquence inéluctable des mesures de régression de la loi de 2003 et de l'obligation faite à l'établissement de s'insérer dans un contexte régi par les règles du commerce et de la concurrence, totalement antinomiques avec notre activité.

Aujourd'hui, face à des prédateurs déloyaux dont la motivation et les finalités sont tout autres que celles de l'exigence scientifique et la contribution à la collectivité publique, l'Inrap ne peut proposer une offre tarifaire véritablement compétitive avec celle pratiquée par certains de ses concurrents privés. Il en va de même face aux collectivités territoriales, dont une large partie des coûts de fonctionnement des services d'archéologie est prise en charge par le

contribuable (locaux de travail et de stockage du mobilier et des équipements, services de gestion du personnel et encadrement supérieur, communication, véhicules, assurances, formations, ...) et pour lesquels la loi est moins contraignante. La concurrence est de fait totalement faussée vis-à-vis de l'Inrap. En effet, en sus de devoir gérer les opérations peu rentables délaissées par ses concurrents, l'Inrap doit assumer seul l'ensemble des tâches d'encadrement fonctionnel, avec le personnel indispensable à l'activité normale du siège central et de 8 directions interrégionales.

Malgré cette situation, la réforme en cours ne propose pas de véritables solutions pour replacer l'Institut dans sa double finalité d'organisme de recherche et de mission de service public. La schizophrénie engendrée par la loi de 2003 pèse lourdement sur la politique, les principes de fonctionnement et l'organisation interne de l'établissement, instituant une course à l'échalote au niveau des devis de fouilles avec les conséquences que chacun peut constater sur les conditions de travail et la qualité des interventions.

Dans ce dispositif, les RST (responsable scientifique et technique) sont mis dans la situation d'obtenir des marchés de fouilles, coûte que coûte, plaçant les responsables scientifiques dans de très grandes difficultés puisque ce sont eux, au final, qui doivent assumer la réalisation de la fouille dans le respect du cahier des charges. Au regard de la loi, le RST n'a aucune existence ; ce qui n'est pas le cas du responsable scientifique, désigné par l'État et très clairement identifié par les différents textes juridiques régissant l'activité archéologique. Ces derniers sont ainsi confrontés à une situation de plus en plus difficile, devant se conformer à des décisions prises par leur hiérarchie dans la définition des PSI (projet scientifique d'intervention), avec des missions de moins en moins tenables et la possibilité de « retours de bâtons » de la CIRA, des Services Régionaux de l'Archéologie et les critiques de la communauté scientifique. On a vite fait d'oublier, dans le cas où la fouille se déroule mal, la

responsabilité des RST dans la définition des moyens et la validation de PSI au rabais par les SRA : les critiques reviennent au responsable scientifique, obligé de « faire avec les moyens attribués » et d'en assumer *in fine* les conséquences !

L'INRAP DEMAIN : Beaucoup d'enfumage et peu d'améliorations

Si la marge de manœuvre des opérateurs privés évolue vers « plus d'encadrement » de la part des services de l'État, avec un contrôle renforcé de l'activité scientifique et des situations financières, aucune disposition ne vient remettre en cause la privatisation de la maîtrise d'ouvrage. Concernant les opérateurs, on assiste déjà à la disparition de petites structures (Archéoloire, AFT,...), tandis que d'autres traversent une situation difficile (Archéopole) et peut-être demain Paléotime, Arkémine, Acter... ?. Au final, on aboutira au regroupement autour de quelques structures et donc au partage du gâteau archéologique entre de rares très grosses mains, dans la plus pure tradition capitaliste.

Concernant les collectivités territoriales, tel que le prévoit pour l'instant la réforme – qui n'en est qu'à sa première navette parlementaire – elles seront prochainement dispensées d'agrément. L'activité à l'extérieur de leur zone territoriale restera possible par le biais de convention ! Leur implication dans la recherche sera reconnue par la loi, et donc en partie financée par le FNAP (fond national d'archéologie préventive), qu'il conviendrait de hisser à un niveau satisfaisant.

Quant à l'Inrap, l'Institut se voit attribuer quelques miettes avec la gestion monopolistique de l'archéologie subaquatique. Dans l'ambiance libérale dans laquelle évolue notre monde, on peut se demander si cette attribution, loin d'être positive, n'est pas de nature à exposer encore plus l'Inrap aux critiques de ses concurrents. Quoi qu'il en soit, l'établissement public devra pourvoir, en cas de nécessité, au « redéploiement de son personnel » (sic), pour faire face à l'absence d'opérateurs dans certains secteurs géographiques ou sur des opérations non attractives sur le plan financier ou risquées sur le plan technique.

C'est donc à une dégradation des conditions de travail, sur de plus en plus de sites pollués ou difficiles à gérer, ou encore à du grand déplacement plus fréquent, que va être confrontée une partie du personnel de l'établissement. Déjà aujourd'hui, malgré les efforts consentis par les agents au détriment de leur famille, de leur vie sociale et de leur équilibre psychologique, la direction et les tutelles ne semblent pas prêtes à envisager une indemnisation de ces sacrifices à leur juste valeur.

A propos d'une éventuelle titularisation du personnel dans la fonction publique, les conditions en restent très incertaines. Dans le meilleur des cas, il ne pourra

s'agir que d'une intégration, avec une reprise de l'ancienneté pour le calcul du salaire, mais aucune correction rétroactive concernant la retraite. La réforme ne vise donc pas à réparer les erreurs du passé, mais conduira probablement à la multiplicité des statuts au sein de l'établissement.

il est à craindre que les conditions ne seront favorables que pour une partie seulement du personnel. Dans une telle hypothèse, SUD revendique un processus d'intégration au cas par cas, laissant à chaque agent le soin d'évaluer sa situation personnelle.

LE SERVICE PUBLIC DE L'ARCHEOLOGIE : une coquille vide ?

Brandi tel un étendard, le service public de l'archéologie semble le point de convergence que chacun s'accorde à défendre. Mais quelle peut être sa réalité quand la maîtrise d'ouvrage des aménageurs n'est absolument pas remise en cause, quand les moyens ne permettent pas aujourd'hui aux services de l'État d'instruire les dossiers dans de bonnes conditions, de façon uniforme sur le territoire, et de contrôler la réalisation conforme de leurs prescriptions ? Et c'est sans compter les réformes territoriales en cours, qui ne seront pas pour simplifier les procédures.

De fil en aiguille, la notion de service public de l'archéologie a évolué dans les discours et pris différentes formes. Aujourd'hui, elle se concrétiserait par le biais de conventions, entre l'Inrap, l'État et les Collectivités Territoriales. Peut-être également, dans certains cas, avec des établissements de recherche ou d'enseignement (CNRS et Universités). Chacun, dans ce cadre, y allant de son intérêt propre, sous couvert d'une collaboration au bénéfice de tous. Sans se prétendre le parangon de la politique culturelle, SUD reste très dubitatif sur le sujet, surtout au regard des collaborations actuelles qui ne sont pas toutes marquées du sceau de la plus grande loyauté de la part de nos partenaires. Si SUD ne peut que soutenir la notion de service public de l'archéologie, force est de constater que l'idée initialement évoquée par le ministère a largement perdu de sa superbe, compte tenu de l'inexistence de réformes réellement contraignantes pour les opérateurs privés.

LA POLITIQUE DE PRESCRIPTION : Ce que personne ne veut évoquer...

A ce jour, il demeure inconcevable que la politique de prescription des diagnostics et des fouilles soit aussi différenciée d'une région à l'autre, voire même au sein d'une même région. Cette situation décrédibilise l'action de l'État en termes de gestion de l'archéologie aux yeux des aménageurs et plus largement auprès des citoyens. Trop souvent, ces derniers font part de leur étonnement et de leur incompréhension à cet égard, parfois même de façon

agressive vis-à-vis de l'opérateur, en direct ou par voie de presse.

La prescription d'un diagnostic archéologique est ainsi perçue comme un mauvais coup du sort, relevant d'une loterie administrative dont les tenants et aboutissants leur échappent. Les responsables d'opérations doivent ainsi souvent faire preuve de beaucoup d'imagination pour justifier auprès d'eux les décisions de l'État, pour éviter de décrédibiliser l'archéologie dans son ensemble ! Ces mêmes responsables sont totalement tenus à l'écart des orientations de la politique de prescription des SRA (quand elle existe !). En cela, ils sont souvent considérés comme des prestataires techniques plutôt que comme des membres à part entière de la communauté scientifique qu'il conviendrait de tenir informés des arguments ou de la politique ayant amené à prescrire l'opération. Le problème majeur réside dans le fait que chaque agent prescripteur est lui-même soumis aux directives de son CRA (conservateur régional de l'archéologie), dont les idées et les motivations varient selon ses affinités – ou pas – avec pêle-mêle : la sauvegarde du patrimoine, les divers opérateurs, le besoin d'indépendance, l'acceptation d'appliquer une politique archéologique édictée par le CNRA (ce qui est loin d'être le cas, et sur cela aussi, il y aurait beaucoup à dire)...

Plus grave encore, ces différences très affirmées de politiques de prescription posent la question de l'égalité des aménageurs et des citoyens devant la loi. La SDA (sous-direction de l'archéologie), en laissant les mains totalement libres aux SRA (services régionaux de l'archéologie), en n'édictant aucune directive pour que soit recherchée une cohérence nationale, pour doter notre pays d'une véritable politique uniforme de l'archéologie, porte une responsabilité très lourde dans la détérioration du dispositif, indépendamment des effets de la loi de 2003.

De plus, des phénomènes de préférences occultes pour tel ou tel opérateur ou pour tels projets, qui ne trouvent leur origine que dans des ressentis individuels d'agents prescripteurs ou sur des projets scientifiques les intéressant directement, ont cours dans certains services. D'autre part, alors que la loi prévoit une limitation du renouvellement du mandat des postes de responsabilité dans les services de l'État afin d'éviter toute collusion d'intérêt, il n'échappe à personne l'existence de certaines accointances malsaines tissées au fil du temps dans certaines régions. Le perçu, l'intérêt ou les sentiments individuels n'ont pas à prendre l'ascendant sur l'intérêt collectif qui reste une des prérogatives de l'État. Il en va de même pour les critères économiques des projets, dont il n'appartient pas aux SRA, selon SUD, de juger de l'adéquation avec l'intérêt scientifique de vestiges. L'argument économique ne doit aucunement influencer l'estimation du potentiel d'un site archéologique qu'il convient

soit d'étudier ou soit de sauvegarder par la modification de la teneur du projet d'aménagement.

LES S.R.A. DEMAIN : Le contrôle scientifique "renforcé", la dévolution du mobilier – des miroirs aux alouettes ?

Le rapport de Martine Faure préconise un meilleur contrôle des PSI (projet scientifique d'intervention), avec une étude précise des dossiers, aboutissant à un classement pour chaque projet, permettant d'éclairer l'aménageur dans son choix pour tel ou tel opérateur. Cette mesure nécessite un personnel expérimenté, au fait de l'activité d'archéologie préventive, et surtout avec le temps de gérer convenablement ces dossiers. C'est pourquoi cette mesure ne pourra avoir d'effets positifs sans des moyens humains renforcés auprès des services régionaux de l'archéologie. SUD ne peut que souscrire à un tel projet et dénoncer la baisse constante, depuis des années, des effectifs des S.R.A. qui ne peuvent actuellement assumer correctement leurs prérogatives. La politique aveugle de la RGPP, conduisant à l'affaiblissement d'un ministère déjà sous-doté ne pouvait que conduire à la situation dramatique que l'on connaît aujourd'hui.

En outre, la dévolution du mobilier prendra en compte, demain, la date d'acquisition du terrain par le propriétaire, avec un traitement différentiel selon la prise d'effet des textes juridiques et réglementaires. Quand on connaît les difficultés actuelles rencontrées pour identifier les propriétaires des projets, dont certains couvrent parfois plusieurs centaines de parcelles cadastrales, on imagine fort bien demain le temps, et par conséquent le gâchis financier à rechercher les dates d'acquisition figurant sur les actes de propriété.

PROPOSITIONS EN REPONSE A CES COMMENTAIRES... Et si on redessina le monde (à titre d'exemple) :

En premier lieu, la création d'un nouveau statut pour les établissements publics nationaux s'impose, en laissant une large part au principe d'autogestion, s'appuyant sur les compétences de l'ensemble des personnels et des citoyens. Pour l'Institut par exemple, le conseil d'administration devrait être composé essentiellement de membres élus, dont au moins la moitié représentant le personnel. Dans les services de l'État, la rotation des postes de décision répondrait aux critiques énoncées. A l'Inrap, l'organisation devrait être refondée, avec un minimum de rangs d'autorité, des mandats restreints, tournants et non renouvelables. Il serait par exemple judicieux de recentrer l'activité des RST autour d'objectifs scientifiques. Les rémunérations et système de primes et indemnités nécessiteraient également un toilettage sérieux, afin de donner à chacun le sentiment d'œuvrer autour d'une démarche collective et de mettre fin au clientélisme ambiant !

Revendiquons l'exception culturelle pour les activités de recherche, en sortant du domaine concurrentiel imposé par le carcan des technocrates européens et leurs serviteurs nationaux.

Il est aujourd'hui nécessaire de définir les principes d'une archéologie préventive répondant aux réelles destructions du patrimoine, mis en application sur l'ensemble de l'hexagone, des domaines, territoires et départements de la nation.

.... Positions de replis (puisque'il est interdit de penser) :

Commençons par appliquer les lois là où elles existent déjà en matière de protection et de sauvegarde du patrimoine archéologique avant d'en inventer de nouvelles.

Une table ronde ou un cycle de réunion associant l'ensemble des acteurs de la recherche est indispensable pour traiter de la question des prescriptions archéologiques. Cette consultation des acteurs de l'archéologie doit impérativement aboutir à la publication de travaux de synthèse. De même, le CNRA et les CIRA doivent être étroitement impliqués dans la mise en œuvre des règles concourant à la définition des prescriptions archéologiques aux côtés de la SDA.



Une première solution consisterait donc à énoncer des règles claires et intangibles en termes de déclenchement de prescription des diagnostics archéologiques. Une directive de la SDA à l'attention de ses services devrait être édictée afin de mettre un terme aux coutumes et usages régionaux basés sur la seule sensibilité ou la perception individuelle des SRA, en conformité avec les responsabilités qui leur incombent. Là encore, un interventionnisme de la SDA permettrait d'y remédier. Sans que cela nécessite un quelconque remaniement juridique, il est donc possible, par ce biais, d'homogénéiser et d'agir en vue de stabiliser l'activité archéologique tout en conciliant l'impératif de sauvegarde des

archives du sol, et cela en introduisant une égalité de traitement pour les aménageurs.

Il n'en va certes pas de même pour le contrôle scientifique qui ne peut véritablement être effectif sans que les moyens en personnel des SRA ne soient renforcés. Le rapport Faure insiste, par ailleurs, longuement sur cet aspect. Une des solutions résiderait dans la titularisation des agents de l'Inrap avec, en corollaire, un volume d'ouvertures de postes significatifs dans les services prescripteurs.

Concernant la dévolution du mobilier, il est nécessaire de la simplifier, en reconnaissant définitivement sa condition d'objet d'étude et de faire valoir son appartenance au patrimoine universel de l'humanité et donc d'en confier la gestion à l'État.

Au sujet du traitement social du personnel de l'Inrap, il serait temps de prendre une réelle mesure des difficultés, de la démotivation, de l'épuisement, ou du délabrement psychologique dans certains cas, d'une partie du personnel, et de cesser, par des manœuvres indignes, de minimiser ce qui est évident aux yeux de tous.

Nombreux sont ceux qui s'accordent à dénoncer la lourdeur et l'inefficacité des contraintes imposées pour les rapports finaux d'opération et plus particulièrement s'agissant des RFO de diagnostic dits "négatifs". Il en est de même de certaines lourdeurs concernant les inventaires de l'ensemble de ces documents (avec des exigences des SRA pouvant varier considérablement d'une région à l'autre). Une réforme, élaborée par des personnes réellement compétentes et utilisatrices, s'avère nécessaire là encore, en ce domaine.

Une uniformisation des normes bibliographiques ainsi que la constitution de bases de données nationales éviteraient à chacun de refaire maintes fois le même travail de saisie. La mise en ligne des publications sur un site géré par le ministère améliorerait grandement les délais et la diffusion des productions scientifiques.

Enfin, concernant la maîtrise d'ouvrage des fouilles archéologiques, il nous est impossible de renoncer à sa confiscation, tant son retour dans le giron de l'État nous semble légitime et indispensable. Confier cette maîtrise d'ouvrage aux aménageurs relève d'un arbitraire idéologique honteux et constitue une aberration totalement déshonorante au regard de ce qui fonde les valeurs de notre culture.

Comme chacun pourra en juger, le chemin est donc encore long pour qu'un véritable institut de recherche et service public de l'archéologie puisse se mettre en place.

SUD-Culture-Solidaires, section INRAP, février 2016